

Bagneux, le 31 mars 2003

ministère
de l'Équipement
des Transports
du Logement
du Tourisme
et de la Mer



service d'études
techniques
des routes
et autoroutes

Setra

CHARTRE DE L'INNOVATION ROUTIERE

PROTOCOLE D'ACCORD

*NOVACOL au STABICOL 50 ou 90
COLAS*

CERTIFICAT

Je soussigné Jean-Claude PAUC, Directeur du SETRA, certifie que le procédé NOVACOL au STABICOL 50 ou 90 de COLAS a été expérimenté en retraitement en place de chaussée dans le cadre de la charte de l'innovation routière.

Le bilan effectué à l'issue de la phase "chantiers de démonstration technique" permet de conclure :

- que le procédé est utilisable pour la reconstitution en place d'une assise de chaussée,
- que sa susceptibilité à la fissuration par retrait thermique est plus faible que celle des graves hydrauliques traditionnelles.

*L'Ingénieur Général des Ponts et Chaussées
Directeur du SETRA*

JC. PAUC